



SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

COMMUNIQUE DE PRESSE : 16 DÉCEMBRE 2025

Nématode du pin : lorsque l'Etat écarte les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

S'il est bien une période où les politiques devraient s'appuyer sur les études scientifiques, c'est sans nul doute en période de crise.

Dans une étude scientifique de 2015, une vingtaine de chercheurs ont voulu évaluer les mesures d'urgence destinées à prévenir la propagation du nématode du pin.

Leurs conclusions sont sans appel : « ... les coupes rases préconisées actuellement dans les réglementations européenne et française ne seraient pas efficaces dans une configuration de paysage de plantations continues de pin maritime.

En effet, avec le rayon de 500 mètres recommandé par la direction européenne, on empêcherait au mieux 11% des transmissions ». (page 3).

« La seule méthode actuellement opérationnelle ... alliant efficacité et coût raisonnable, demeure la combinaison de moyens renforcés par la détection précoce du nématode... suivie par des coupes sanitaires au fur et à mesure du développement du foyer » (page 5).

L'arrivée du premier foyer de nématode en France, le 4 novembre à Seignosse, a débouché sur un arrêté de lutte, le 15 novembre, prévoyant une coupe rase de 500 mètres !!!

La justification apportée se base sur la volonté de « taper fort » pour ce premier foyer pour en assurer l'éradication.

Mais le problème est double.

Tout d'abord les scientifiques ne partagent pas l'efficacité des moyens prévus et, de surcroît, l'Etat se refuse à indemniser les sylviculteurs pour les coupes de bois verts et sains !

Le Ministère de l'Agriculture a donc décidé de faire payer les victimes, les sylviculteurs, pour un plan dont l'efficacité est douteuse.

Les forestiers rappellent avec fermeté que, sans indemnisation des bois sains injustement coupés, l'arrêté du 15 novembre ne pourra être appliqué pour les peuplements verts. Ils appellent les pouvoirs publics à revoir sans délai leur stratégie, à s'appuyer sur les recommandations scientifiques et à engager un dialogue constructif avec les professionnels de la forêt.

SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

Maison de la Forêt - 6 Parvis des Chartrons - 33075 BORDEAUX CEDEX

Contact presse : Audrey Michau - Tél : 06 86 17 84 74 - a.michau@maisondelaforet.fr